



Vacances et Récupérations

Par **pierrickdruesne**, le **28/01/2019** à **09:24**

Bonjour, je vous ai déjà contacté vendredi au sujet de mon employeur qui demande à ce qu'un salarié paramédical pause des récupérations le samedi alors qu'elle ne travaille pas, et le vendredi sur des heures non travaillées. Je vais essayer d'être plus clair.

Des heures ont été accumulées par la dite salariée au cours des mois précédents en faisant des heures complémentaires et on lui demande de les solder les vendredis après midi et les samedis pendant des périodes de fermeture de l'établissement lors des vacances alors qu'elle ne travaille ni les vendredis après midi ainsi que les samedis. (repos hebdomadaire) de ces mêmes périodes.

De plus cela fait 11 ans que cette salariée pause ces vacances sans qu'on lui ait demandé jusqu'ici de procéder ainsi.

Est-ce légal?

Par **P.M.**, le **28/01/2019** à **11:25**

Bonjour,

Il aurait été préférable de poursuivre [ce sujet...](#)

S'il s'agit d'heures complémentaires d'un temps partiel, elles ne peuvent pas faire l'objet d'un repos compensateur de remplacement mais elles doivent être payées majorations comprises...

Par ailleurs, il est évident qu'un repos compensateur ne peut pas être pris sur des heures non travaillées...